

Le Service des délégués commerciaux a pour but de favoriser le commerce d'exportation du Canada, et de faire valoir et de protéger les intérêts commerciaux du pays à l'étranger. Ainsi, les délégués commerciaux assument diverses responsabilités à l'égard des milieux d'affaires canadiens. Ils mettent en œuvre divers programmes visant à développer de nouveaux marchés pour les produits et services canadiens, ils répondent à des demandes de renseignement de la part d'entreprises canadiennes et donnent des conseils aux gens d'affaires du Canada qui séjournent à l'étranger. De façon précise, les délégués commerciaux peuvent être appelés à jouer le rôle de conseillers en commerce d'exportation, à mettre en contact des acheteurs étrangers et des vendeurs canadiens, à recommander des représentants qualifiés ainsi que des modes de distribution de produits, à aider à organiser des foires commerciales et des missions, et à faire rapport sur les changements apportés au tarif douanier, aux contrôles appliqués sur les changes et à d'autres éléments susceptibles d'influer sur le commerce du Canada dans les pays où ils sont accrédités. Les délégués commerciaux participent en outre à la prospection et à la promotion des investissements au Canada, recherchent des possibilités de transferts de technologie au Canada et exercent un suivi sur le tourisme au Canada.

Les délégués commerciaux se tiennent constamment informés des développements qui surviennent dans les milieux d'affaires canadiens en revenant périodiquement au pays pour y rencontrer des personnes et des entreprises intéressées dans le cadre de tournées officielles au pays. Les associations d'affaires sont informées à l'avance de ces visites de sorte que les personnes qui voudraient obtenir des rendez-vous peuvent le faire par l'intermédiaire de l'un des centres de commerce international établis à l'échelle du pays, dans chacune des 10 provinces canadiennes.

La Direction générale des programmes de défense et de la technologie assiste les entreprises canadiennes qui sont à la recherche d'idées ou de procédés nouveaux, qui commercialisent des produits et services touchant les techniques de pointe sur le marché international et qui exportent des produits destinés aux marchés de la défense. Dans ce dernier cas, une expertise et des services de soutien sont mis à la disposition des intéressés qui veulent exploiter le potentiel énorme que représentent les contrats de défense, non seulement au niveau des produits finis, mais également dans le domaine des activités de recherche et de développement. Des accords conclus avec le gouvernement des États-Unis et ceux d'autres alliés de l'OTAN, ainsi que les services des délégués

commerciaux affectés aux principaux centres d'approvisionnement militaire facilitent la participation des fournisseurs canadiens dans ce secteur. La Direction générale constitue en outre le point central du Ministère en ce qui a trait aux questions touchant les techniques de pointe. Des conseils spécialisés en commercialisation ainsi que des services de soutien sont mis à la disposition des exportateurs désirant exploiter les possibilités qui s'offrent dans ce secteur qui se développe rapidement. De plus, le Programme d'apport technologique appuie les entreprises dans leurs efforts pour découvrir, évaluer et acquérir des techniques de pointe étrangères. Une aide sur le terrain, que fournissent le réseau des délégués commerciaux et des agents de développement de la technologie en poste partout dans le monde, complète ces services.

Programme de tourisme à l'étranger. Le ministère des Affaires extérieures s'occupe de l'application de certains aspects des programmes fédéraux de tourisme par l'entremise de son personnel diplomatique en poste à l'étranger. En 1986, les dépenses liées au tourisme au Canada se sont élevées à plus de 20 milliards de dollars. Ces dépenses équivalaient alors à un peu plus de 4,5 % du produit national brut du Canada. Elles ont fourni directement de l'emploi à plus de 600 000 Canadiens, présenté des recettes de plus de 9,0 milliards de dollars au gouvernement et attiré des investissements de plus de 3,1 milliards de dollars. De ce montant de 20 milliards de dollars, 6,3 milliards de dollars (soit 31 % du total) correspondaient aux dépenses des touristes étrangers. C'est de ce volet du programme dont le ministère des Affaires extérieures est responsable, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et Tourisme Canada.

21.6.2 Société pour l'expansion des exportations (SEE)

La SEE est une société de la Couronne dont le rôle est de faciliter et de développer le commerce d'exportation du Canada en offrant des services d'assurance, de garantie et de prêt, et d'autres services connexes.

Les services de la SEE sont conçus pour aider les exportateurs canadiens qui offrent des biens et services à des acheteurs étrangers, ainsi que les entreprises et particuliers canadiens qui investissent à l'étranger. Il est à noter que les exportateurs et les investisseurs des autres pays ont accès à des services de soutien de même nature, services que leur fournissent leurs gouvernements.

L'aide de la SEE est disponible pour des transactions de toutes tailles. La Société fait sans cesse l'examen de ses programmes et est disposée à